

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

République Française

## Commune de Montferrand

Procès-verbal de réunion

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, EVENO Mouna, FONQUERGNE Virginie, MELIX Chantal, RICARD Rachel, SANCHEZ Andréa, MM. ALBOUY Julien, GAY Dominique, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe, SICARD Yann.

Municipaux en exercice : 15

Excusé(e)s : M. CAUSEUR Christophe et M. GILIS Frédéric

Secrétaire de séance : Mme BIAU-PRADEL Gisèle

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 13

**Point 1** : Le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 transmis au conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

Date de convocation :  
24/04/2026

**Point 2 et point 3** : Vente au Pagès entre Mme CANGUILHEM /COMMUNE/M. VIÉ. Mme CANGUILHEM achète à M. VIÉ 1763 m2 et effectue un échange sur 419 m2 avec la mairie, le prix fixé est de 230 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 4** : Un devis de la S.A.S SALVETAT Géomètre-Expert a été présenté. Il concerne le rétablissement des limites de la parcelle ZE 60 et le Chemin de Metches basses et l'angle de l'impasse du Nord. Le Candélabre posé par la mairie sur la propriété de Mme Mireille SANCHEZ devra être déplacé. La décision a été prise de ne pas solliciter le géomètre dans l'immédiat. Adopté à l'unanimité.

**Point 5** : Il convient donc de créer une grille tarifaire spécifique pour les concessions de cases de columbarium (cimetière Saint Pierre et Saint Laurent) :

1. **Tarifs des concessions de terrain ou caveau (cimetière Saint-Pierre et Saint-Laurent)** : Concession de 30 ans, 75 euros le mètre carré
2. **Tarifs des concessions de case de columbarium (cimetière Saint-Pierre)** : Concession de 30 ans : 350 euros

Adopté à l'unanimité.

**Point 6** : Validation du devis DECOLUM pour les luminaires de Noël. Adopté à l'unanimité.

**Point 7** : Suite à un bornage réalisé par VALORIS Géomètre-Expert à la demande de Monsieur Claude PRADEL sur sa propriété à Ferrabouc, il est apparu une anomalie sur le chemin communal qui borde la propriété. Un alignement doit être réalisé. Adopté à l'unanimité.

**Point 8** : Concernant les points d'apport volontaire (PAV) et compte tenu des incivilités récurrentes il a été décidé de poser des pièges photographiques. Les

premiers équipés seront ceux de Naurouze, de la station, d'en Bonis et du futur espace des déchets verts. Adopté à l'unanimité.

**Point 9** : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Monsieur le Maire et le conseil municipal proposeront prochainement les personnes qui seront amenées à siéger en CCID.

**Point 10** : Motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation Audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics. Adopté à l'unanimité.

**Point 11** : Présentation du projet de la place de la maire.  
Le cabinet CETUR viendra prochainement lors d'une séance du conseil municipal présenter le projet.

**Point 12** : Tour de table pour proposer les projets qui pourraient être réalisés pendant cette mandature

Secrétaire de Séance,  
G. BIAU-PRADEL,



Le Maire  
Ch. PRADEL

